

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID: 027-200070142-20250410-73_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs M. Cordier,
	Bacqueville M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons Mme Doinel,
	Bosquentin Mme Fouquet,
Présents : 37	Bourg-Beaudouin M. Halot,
Votants : 46	Charleval Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
	Douville-sur-Andelle
	Fleury-la-Forêt M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle M. Vieillard R.,
	Flipou M. Miralès,
Date de convocation :	Houville-en-Vexin M. Lebreton,
Le : 4 avril 2025	Le Tronquay Mme Marteau,
	Les Hogues Mme Bachelet,
	Letteguives
	Lilly Mme Lancien,
	Lisors M. Herbin,
	Lorleau Mme Grouchy,
Délibération affichée	Lyons-la-Forêt M. Baldari,
Le :	Ménesqueville M. Cahagne,
	Perriers-sur-Andelle MM. Duval, Defrance, Mutel,
	Perruel M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre Mme Lavigne,
	Radepont M. Minier,
	Renneville M. Levieux,
	Romilly-sur-Andelle Mmes Julien, Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure M. Béharel,
	Touffreville Mme Malhaire,
	Val d'Orger MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare MM. Bézirard,
	Vascoeuil

Absents : M. Gavelle, Mme Damois,

Pouvoirs : M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Dupart, à M. Duval, M. Vieux à Mme Simon, M. Dechoz à M. Bézirard, M. Moëns à M. Calais, M. Hébert à Mme Lavigne, Mme Dalissier à M. Emo, M. Cramer à M. Lebreton.

GEMAPI : Désignation d'un délégué suppléant appelé à siéger au du Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Lyons Andelle ;

Vu la délibération n°18/2021 du conseil communautaire approuvant l'adhésion au Syndicat Mixte du bassin de l'Epte et approuvant ses statuts ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte en date du 11 décembre 2024 adoptant un changement des statuts ;

Vu la délibération n°72/2025 du conseil communautaire en date du 10 avril 2025 approuvant les modifications statutaires du

Syndicat Mixte du bassin de l'Epte ;

Vu l'avis favorable de la commission cycle de l'eau en date du 12 mars 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et affaires générales en date du 17 mars 2025 ;

En application de l'article 8.1 des nouveaux statuts du S.M.B.E., la Communauté de communes disposera pour la représenter au sein de son comité syndicat : d'un siège de délégué titulaire et de deux sièges de délégué suppléant.

Par délibération en date du 18 février 2021, le conseil communautaire a désigné pour siéger au Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte :

- M. Pascal BEHAREL comme délégué titulaire,
- M. Arnaud GODEBOUT comme délégué suppléant.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué suppléant supplémentaire.

Vu les résultats du scrutin,

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- désigne Mme Sidonie LANCIEN en tant que déléguée suppléante pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Arnaud GODEBOUT

Le Président



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.